

**DEC141922DAJ**

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science (DGDS) ;

**Vu** les projets de conventions de site de la vague D conclues entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche partenaires ;

**DECIDE :**

**Art. 1.** – Délégation est donnée à M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les contrats de site de la vague D conclus entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche partenaires.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 juillet 2014

Alain Fuchs